

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq du mois de septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°89

Date de Publication
- 1 OCT. 2018
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
- 1 OCT. 2018
Date de la convocation
17 septembre 2018

Présents :

Mmes FAURE-BRAC, GOBET, HATEMIAN, HAVLIK, LABI, MATEO, MAZEROLLE, SAINT CLAIR, SIMONIAN, SOULAYROL.

MM. CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, GENEST, JULLIEN-FIORI, LIAUTAUD, LION, MACHERAS DE MONTILLET, MORTELETTE, PIANEZZE, REYMOND, RIVIERE, SIEPEN.

Pouvoirs :

Mme BERTRAND à Mme le Maire
Mme BREZZO à M. SIEPEN
Mme DESBIEF à Mme FAURE-BRAC
Mme FOURETS à Mme MATEO

Absente :

Mme GAWLIK

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

Objet : Approbation de la convention à signer avec la Métropole Aix-Marseille-Provence (AMP), subséquente à la convention cadre habitat à caractère multi sites métropolitaine conclue entre la Métropole AMP et l'Etablissement Public foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur (EPF PACA).

Madame le Maire expose à ses collègues que dans le cadre de sa politique volontariste en faveur de l'habitat, la ville de Cassis a mis en œuvre une série d'actions en faveur du développement du logement conventionné sur son territoire.

Une d'entre elle a été l'adhésion de la Commune à « la convention habitat à caractère multi-sites » sur le territoire communautaire avec l'EPF PACA en 2013.

Cette convention avait pour objectif la réalisation de missions d'acquisitions foncières et de portage foncier permettant de réaliser des programmes d'habitat sur le court terme.

Dans le cadre de ces missions, l'EPF PACA a notamment préempté pour le compte de la commune un terrain propriété de la société ORANGE sur le territoire de Cassis en vue d'y favoriser un programme de logements locatifs sociaux.

La Métropole Aix-Marseille-Provence, créée le 1^{er} janvier 2016, a souhaité poursuivre son accompagnement auprès des communes dans la réalisation de la politique foncière et de logements en renouvelant le partenariat avec l'EPF PACA.

C'est dans ce cadre que la Métropole Aix-Marseille-Provence a conclu avec l'EPF PACA une convention cadre Habitat à caractère multi-sites métropolitaine couvrant la période 2018/2023.

La convention peut être déclinée à l'échelle des communes sous réserve de la signature d'une convention Habitat subséquente conclue entre la commune et la Métropole.

Cette convention a pour objet de fixer les modalités d'organisation fonctionnelle entre la commune et la métropole et notamment le processus décisionnel de validation des sites et des acquisitions stratégiques par l'EPF PACA.

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- d'approuver les caractéristiques de la convention ci-annexée ;
- d'autoriser Madame le Maire à prendre tous actes en exécution de cette décision.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 25 septembre 2018.

Le Maire,
Danielle MILON

